



Prix Jérôme Lejeune
« Jeunes Chercheurs »
Edition 2019

Règlement

**Prix Jérôme Lejeune – Conseil Scientifique
Fondation Jérôme Lejeune
37 rue des Volontaires
F-75015 Paris**

Article 1

Ce Prix a pour objet d'encourager deux jeunes chercheurs travaillant dans le domaine suivant : **recherche à orientation thérapeutique sur la déficience intellectuelle d'origine génétique apparue dans la petite enfance.**

Article 2

Les chercheurs désirant déposer leur candidature à ce Prix devront avoir commencé leur deuxième année de travail de thèse ou avoir soutenu leur thèse avec succès depuis moins d'un an **au sein d'une structure de recherche académique française.**

Article 3

Le dossier de candidature est disponible sur le site de la Fondation Jérôme Lejeune. Les dossiers dûment complétés doivent parvenir au Conseil Scientifique de la Fondation Jérôme Lejeune pour le **vendredi 26 avril 2019** au plus tard via l'adresse e-mail suivante : conseilscientifique@fondationlejeune.org

Article 4

Le Conseil Scientifique de la Fondation Jérôme Lejeune examinera les candidatures et délibérera en mai 2019.

Article 5

Le montant de chaque Prix sera de 10.000 euros.

Article 6

Le Prix Jérôme Lejeune sera officiellement décerné à une date qui sera précisée ultérieurement. La présence du chercheur à cette cérémonie de remise des prix est indispensable sous peine d'annulation du prix.

Article 7

Les chercheurs lauréats du Prix Jérôme Lejeune devront remettre un compte-rendu d'activité à la Fondation Jérôme Lejeune environ un an après réception du Prix. Ils devront également remercier la Fondation Jérôme Lejeune dans leur thèse, si elle n'a pas encore été soutenue, et dans chaque publication effectuée à partir de ce travail. Ils transmettront un exemplaire de leur thèse et des publications à la Fondation Jérôme Lejeune en version électronique.

Article 8

Parmi les travaux présentés, au moins un des Prix sera obligatoirement décerné à l'auteur d'un travail portant sur la trisomie 21. Ces travaux devront respecter le label éthique de la recherche de la Fondation Jérôme Lejeune : [Engagement aux principes de la Fondation JLejeune](#)

Article 9

Dans le cadre de sa mission de recherche relative aux maladies génétiques de l'intelligence, la Fondation Jérôme Lejeune recueille et traite les données personnelles des chercheurs candidats au Prix Jérôme Lejeune. Ces données sont utilisées aux fins d'évaluation et de sélection des candidatures, de gestion de la relation avec les chercheurs candidats et les chercheurs lauréats, et de promotion du Prix Jérôme Lejeune.

Nous ne les transmettons à aucun destinataire autre que les personnes de la Fondation Jérôme Lejeune en charge de l'organisation du prix, et les membres du Conseil Scientifique. Nous les conserverons pour une durée maximale de dix ans suivant l'année de la clôture du Prix.

Conformément à la législation en vigueur, notamment le Règlement européen 2016/679, dit Règlement général sur la protection des données (RGPD) et les dispositions nationales de la Loi Informatique et Libertés, vous pouvez à tout moment exercer un droit d'accès et de rectification à vos données. Vous pouvez également vous opposer à leur traitement, en demander la limitation, et exercer un droit d'effacement des informations vous concernant. Pour toute demande, vous pouvez nous contacter à l'adresse dpo@institutlejeune.org

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation dans le cas où vous pensez que vos droits ne sont pas respectés. Vous pouvez vous adresser pour cela à l'autorité de contrôle du pays où vous êtes localisé, la CNIL dans le cas de la France (www.cnil.fr, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07)

Article 10

Le seul fait de déposer sa candidature implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 11

Au cas où le Jury estime qu'aucun travail ne présente de valeur suffisante, le Prix ne sera pas attribué.

Contact :

Conseil Scientifique

+ 33 (0)1 5658 5638

conseilscientifique@fondationlejeune.org

www.fondationlejeune.org